

Schuttrange, le 24 juillet 2025

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que

le dossier relatif au projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier approuvé « Hinter Thommes », présenté et élaboré par le bureau d'études LSC360 de Contern au nom et pour le compte de l'administration communale de Schuttrange, visant la modification de la partie écrite du PAP, notamment :

- **La suppression de l'article 10 concernant les capteurs solaires ;**
- **La modification de la préface ainsi que de l'Art. 1 (But et portée du règlement) et l'Art. 3 (Implantation) ;**

est déposé pendant 30 jours à la maison communale (2, Place de l'Église, L-5367 Schuttrange) et sur le site internet www.schuttrange.lu où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, soit du 26 juillet 2025 au 25 août 2025 inclus, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit par les personnes intéressées au collège des bourgmestre et échevins, adresse pré mentionnée.

Schuttrange, le 24 juillet 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Claude MARSON
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal

Administration communale de Schuttrange

2, Place de l'Église T (+352) 35 01 13 - 1
L-5367 Schuttrange F (+352) 35 01 13 - 259

commune@schuttrange.lu
www.schuttrange.lu

